

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 9 mai à 19 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Frédérique CHARPENEL (Maire),

Présents : MMES et M. Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Sébastien FAISSOLLE, Sandra TOLLIS, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Marion GUILLAUD, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE-MORESMAU, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Sébastien TEULE.

Absents : MMES et M. Corinne MANCICIDOR, Michel CASTETS, Dominique PERRON, Aurélie SOUBESE, Philippe SAINT-MARTIN, Elodie MONTERO.

Procurations : Mme Corinne MANCICIDOR donne procuration à Mme Frédérique CHARPENEL, M Michel CASTETS donne procuration à M Serge VIAROUGE, Mme Aurélie SOUBESE donne procuration à M Olivier PEANNE – M Philippe SAINT-MARTIN donne procuration à M Florian DEYGAS

Secrétaire de séance : Mme Marion GUILLAUD

Date de la convocation :
3 mai 2023

Date d'affichage :
3 mai 2023

Objet

23.05.09.06-026
Demande d'aide départementale :
« aide à la programmation annuelle
des animations des bibliothèques »

La Médiathèque Départementale des Landes propose une subvention « d'aide à la programmation annuelle des animations des bibliothèques », à hauteur de 45% du montant global des coûts d'organisation. L'aide octroyée ne pourra pas dépasser le plafond de 5 000€. Ne peuvent faire l'objet d'une subvention départementale que les projets pour lesquels la dépense restant à la charge de la collectivité est supérieure ou égale à 1 000€. Cette délibération doit autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide du Département des Landes.

Le programme d'action culturelle annuel a été imaginé à partir du projet de lecture publique qui fixe les grands objectifs de l'établissement, et se construit autour de l'actualité culturelle nationale, celle de la commune et en lien avec la programmation culturelle de la salle de spectacles.

Les axes forts de la médiathèque, les arts et le numérique, sont développés tout au long de la programmation annuelle.

C'est un ensemble cohérent qui s'inscrit dans une stratégie et une réflexion globale sur la place de l'établissement et sur le service rendu aux habitants. Il s'agit de proposer une programmation lisible, pertinente et adaptée. Les objectifs de l'action culturelle sont d'ancrer la médiathèque comme une ressource et un lieu de découverte sur le territoire et comme un lieu d'échanges et de rencontres.

Deux années de fonctionnement complètes ont permis de cibler les publics et leurs attentes. La programmation est réfléchi en portant une attention particulière au jeune public, mais également au public sénior. En 2023, l'action culturelle sera pensée pour proposer plus d'actions à destination du public adolescent, qui fréquente de plus en plus les lieux.

La programmation culturelle de la médiathèque s'appuie sur des partenariats associatifs et publics qui nous permettent de proposer des actions les plus diversifiées possibles.

Une aide du Département des Landes permettrait de renforcer cette ambition culturelle portée autour de la lecture publique dans la commune.

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter l'aide du Département des Landes pour le programme d'animations de la médiathèque ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre tout acte et à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente.

ACTE RENDU EXECUTIF APRES ENVOI
EN SOUS-PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 16-12-2003
Le Maire, 


Soustrons, le 1 mai 2023,
Madame le Maire.



Frédéric CHARPENEL.